



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060494

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 19/06/2025 16H37 C:000026 I:00669
V/REF : N° OSMIL807207116
V/Email reçu le Jeudi 19/06/2025 à 16H37

SDC 'Rés.Val de Pichagret'
C/O SOLGIM AGRET
740 AVENUE DES APOTHICAIRES
CS 97005
34093 MONTPELLIER CEDEX 5

V/REF.IMM. 0074
IMMEUBLE : VAL DE PICHAGRET
398 RUE DU PICHAGRET
34980 ST GELY DU FESC

Montpellier, le 25 Juin 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : 398 RUE DU PICHAGRET * RÉSIDENCE VAL DE PICHAGRET
MOTIF : MERCI DE FAIRE DES INVESTIGATIONS CAR CONSOMMATION ELEVÉE DU COMPTEUR
GÉNÉRAL DU VAL DE PICHAGRET

COMME VOUS POUVEZ LE CONSTATER UNE CONSOMMATION DE 6178 M3 A ÉTÉ
ENREGISTRÉE ENTRE LE 31/12/2024 ET LE 13/06/2025 ALORS QU'HABITUELLEMENT
VOUS ETES SUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE INFÉRIEURE

Donneur d'ordre : Mme A. DEGERMENCI - SAILLY

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie dans les parties communes à l'intérieur de
l'immeuble.

LE 20/06/2025 A 14H45
A PARTIR DES PARTIES COMMUNES

MISE EN PLACE D'UN TECHNICIEN SPÉCIALISÉ ÉQUIPÉ D'UN VÉHICULE ATELIER
RECHERCHE DE FUITE
AUCUNE FUITE CONSTATÉ
FERMETURE DES ARRIVÉES D'EAU AU NIVEAU DE TOUS LES PIEDS DE COLONNE :
R.A.S AUCUNE FUITE SUR LE RESEAU AEP CONSTATÉ
REPLI

OBSERVATIONS : FJ LCOMPTER Email envoyé le 23/06/25 à 15H24 Mme A. DEGERMENCI - SAILLY

BONJOUR
SUITE A NOTRE INTERVENTION DE RECHERCHE DE FUITE
NOUS PRÉCONISONS LA POURSUITE DE RECHERCHE DE FUITE AU GAZ TRACEUR
AFIN DE POUVOIR AFFIRMER AVEC CERTITUDE QU'IL N'Y AI PAS DE FUITE



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060494

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Forfait Recherche de fuite	1	240,00	240,00
TOTAL H.T.				240,00
T.V.A. a 10,00%				24,00
TOTAL T.T.C.En EURO				264,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

Méditerranée MED

De: DEGERMENCI Anaëlle <anaelle.degermenci@foncia.com>
Envoyé: jeudi 19 juin 2025 16:37
À: Méditerranée MED
Objet: RE: [EXTERNE] -TR: [EXTERNE] SURCONSOMMATION

Importance: Haute

Bonjour,
Pouvez-vous effectuer des investigations ?
Merci de votre retour,
Bien à vous



Anaëlle DEGERMENCI-SAILLY
RESPONSABLE CLIENTELE COPROPRIETE
FONCIA MONTPELLIER
33, avenue de l'école d'agriculture Gabriel Buchet, 34000 MONTPELLIER
anaelle.degermenci@foncia.com



De : Eau <eau@ccgpsl.fr>
Envoyé : jeudi 19 juin 2025 16:08
À : DEGERMENCI Anaëlle <anaelle.degermenci@foncia.com>
Objet : RE: [EXTERNE] -TR: [EXTERNE] SURCONSOMMATION

Bonjour Madame,

Le mail qui vous a été adressé pour une conso forte correspond à la conso du compteur général du Val de Pichagret.

Comme vous pouvez le constater une consommation de 6178 m3 a été enregistrée entre le 31/12/2024 et le 13/06/2025 alors qu'habituellement vous êtes sur une consommation annuelle inférieure (voir historique ci-dessous).

Point de consommation	6148011930001		☒ Actif
Propriétaire SDC VAL DE PICHAGRET			
Adresse de branchement		Compteur Principal	
LE VAL DE PICHAGRET 34980 ST GELY DU FESC		N/S : C18SD002869K Diamètre : 030 mm Installé le : 06/06/2018 NS Radio : 002212005503	

	Date	Nouveau
☒	13/06/2025	19542
☐	31/12/2024	13364
☐	10/11/2023	11109
☐	10/10/2022	8686

Nous vous laissons faire les investigations nécessaires.

Cordialement.

Le Service Clientèle



EAU DU PIC - RÉGIE DES EAUX GRAND PIC SAINT-LOUP
 Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
 730, Route de Saint-Gély, 34270 Les Matelles
 04 99 61 46 00 - eau@ccgpsl.fr - eaudupic.fr

De : DEGERMENCI Anaëlle <anaëlle.degermenci@foncia.com>

Envoyé : jeudi 19 juin 2025 09:45

À : Eau <eau@ccgpsl.fr>

Objet : [EXTERNE] -TR: [EXTERNE] SURCONSOMMATION

COURRIEL EXTERNE : Ne cliquez pas sur les liens et n'ouvrez pas les pièces jointes à moins de reconnaître l'expéditeur et de savoir que le contenu est sûr.

Bonjour,

A qui appartient ce compteur ? Avez-vous un n° de logement ?

Bien à vous



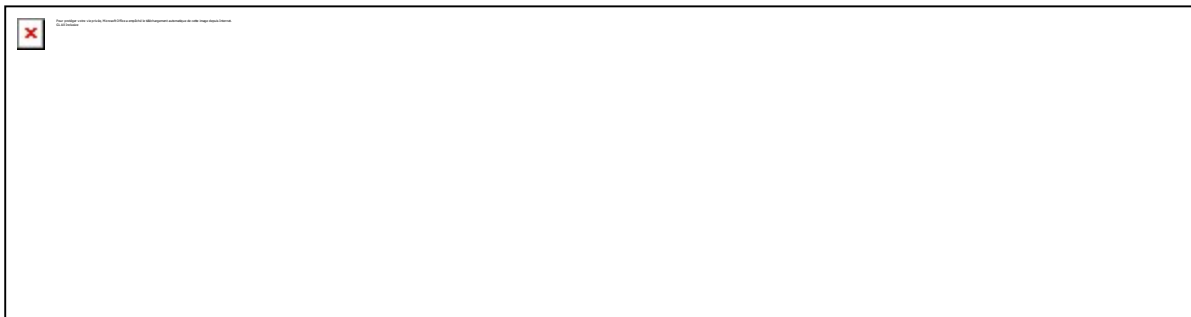
Anaëlle DEGERMENCI-SAILLY

RESPONSABLE CLIENTELE COPROPRIETE

FONCIA MONTPELLIER

33, avenue de l'école d'agriculture Gabriel Buchet, 34000 MONTPELLIER

anaëlle.degermenci@foncia.com



De : eau@ccgpsl.fr <eau@ccgpsl.fr>

Date : jeudi, 19 juin 2025 à 09:14

À : MALET Severine <severine.malet@foncia.com>

Objet : [EXTERNE] SURCONSOMMATION

,

Nous venons d'effectuer le relevé de votre compteur (le 13/06/2025 – index : «19542»m3, soit 6178 m3 – n° cpt C18SD002869K), pour le branchement situé : 6148011930001 LE VAL DE PICHAGRET 34980 ST GELY DU FESC et nous avons constaté que votre consommation est supérieure à votre consommation habituelle.

Cette consommation anormale peut être liée :

- Au relevé réel de votre compteur
- A un changement de vos habitudes de consommation (nombre de personnes au foyer, installation de nouveaux appareils, etc...)

Pour les nouveaux arrivants, n'ayant aucun historique de consommation vous concernant, nous vous informons par principe de précaution.

Si ce n'est pas le cas, cette consommation plus importante peut indiquer qu'il existe une fuite sur votre installation privée. Nous vous conseillons donc de vérifier l'ensemble de vos points d'eau ainsi que l'index enregistré au compteur et si besoin faire appel à un plombier.

En cas de fuite avérée, vous pouvez bénéficier du plafonnement de votre consommation en application de la Loi Warsmann.

Pour cela, vous devez formuler votre demande et nous communiquer sous un mois une attestation d'une entreprise de plomberie qui mentionne la localisation de la fuite, la date de sa réparation et l'index du compteur relevé après réparation.

Nous vous demandons par ailleurs de contacter notre service clientèle afin de convenir d'un rendez-vous pour que soit réalisé un constat de réparation de fuite, indispensable à la prise en charge de votre dossier.

Nous vous précisons que ce dispositif concerne uniquement les locaux d'habitation et que sont exclues les fuites dues à des appareils ménagers et des équipements sanitaires ou de chauffage.

Dans ce cas, vous devez nous adresser, dans le mois suivant la réception de ce courrier, une demande écrite mentionnant l'origine de la fuite accompagnée d'une attestation, tel que décrit ci-dessus.

Nous vous prions d'agréer, , l'expression de nos salutations distinguées.

Le Service Clientèle,